

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 20/12/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 14/12/2023 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL - C CIVEYRAC– P COLMACHE - Y COMUNELLO –C MOULIN – M RIVET – J STOECKLIN

Ont donné pouvoir : S CHAPON à N ANGENIEUX
S TEYSSONNEYRE à N CHARREL

Absents excusés : P GOUY

Serge Fayolle a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

6 – DM 1

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12/04/2023 approuvant le Budget primitif 2023-12-19

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts d'opérations afin de faire face aux écritures de 2023 en investissement

DECIDE

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Opération 53 – 2152 Installation Voirie		14 500.00 €
2111 Terrains nus	14 500.00 €	
Total INVESTISSEMENT	14 500.00 €	14 500.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 20 décembre 2023

Yves COLOMB, Maire,



Serge FAYOLLE, Secrétaire

